

N° de résolution
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 18 août 2026 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Anne-Marie Lareau (siège n° 1)	Roland Dubois (siège n°2)
Andrée Beaulieu (siège n° 3)	Nathalie Turgeon (siège n° 4)
Benoît Éthier (siège n° 5)	Yvon Daneau (siège n° 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de madame la Maire, Danielle Joly

Est aussi présente : madame Céline Perrier, directrice générale et greffière - trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

Neuf (9) citoyens(es) sont présents(es).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la Maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h05.

2026-08-914

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

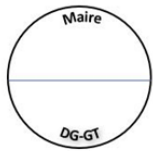
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE LA MAIRE

Madame la Maire informe les citoyennes et les citoyens des activités suivantes :

- Course de boîte à savon, le samedi 29 août 2026, 9 heures, au terrain de balle situé au 854, Route 309;
- Spectacle jeunesse Ad-Vision, Billie du Page et Calamine, le vendredi 4 septembre 2026, 20 heures, à l'Espace Théâtre Mont-Laurier et qu'il y a une quantité limitée de billets disponibles, gratuitement, pour les résidents de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles pour les jeunes de 15 à 35 ans;
- Collecte de résidus domestiques dangereux, du 4 au 7 septembre 2026, au garage municipal situé au 911, chemin Tour-du-Lac.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2026-08-915

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JUILLET 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Absente 21-07-2026	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente 21-07-2026	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 21 juillet 2026 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026-08-916

AUTORISATION DE SIGNATURES DES SERVICES HYDRO-QUÉBEC - MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Danielle Joly maire, et Céline Perrier, directrice générale greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, les servitudes pour les poteaux du nouveau réseau électrique d'Hydro-Québec dans le projet de la montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-917

AUTORISATION SIGNATURE DES CONTRATS DE VENTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE

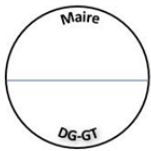
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Danielle Joly maire, et Céline Perrier, directrice générale greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, les contrats de vente dans le projet de la montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2026-08-918

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE ET DE TOUT AUTRE DOCUMENT RELATIF À UN ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE SOCAM ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES - DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Danielle Joly maire, et, ou, Céline Perrier, directrice générale greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, une entente de principe et tout autre document relatif à un échange de terrains, entre SOCAM et la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles - Développement de la montagne. L'échange vise les lots no : 6 665 502 et 6 665 503, appartenant à la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et les lots no : 5 561 830 / 5 562 516 / 5 562 519 et 5 563 764, appartenant à SOCAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-919

CORRIGER LA RÉOLUTION # 2026-07-908- REMPLACER LE TERME GAZEBO PAR VÉRANDA DANS LE TEXTE CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le titre de la résolution # 2026-07-908 soit modifié par *Dérogation mineure relative à une véranda - 840 chemin du Lac Bouthiller Ouest* et que toute référence au mot gazebo soit modifié par *véranda*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-920

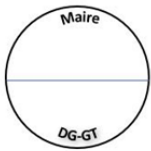
AUTORISATION DE LA MISE EN VENTE DE LA CASERNE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT que la municipalité a repris possession de l'ancienne caserne et que les besoins municipaux ne nécessitent pas d'infrastructure supplémentaire localisée à cet endroit.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour



N° de résolution
ou annotation



ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate Mme Céline Perrier, directrice générale, à procéder à la vente du bâtiment situé au 890 route 309 et autorise Danielle Joly maire, et Céline Perrier, directrice générale greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tous les documents nécessaires à la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-921

ENTÉRINER LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET DE REMPLACEMENT DANS LE CADRE DU FRR-VOLET 3 SIGNATURE ET AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC MRCAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait obtenu une aide financière pour le projet d'une piste cyclable dont le tracé passait sur le pont Wabassee et que le délai pour concrétiser le projet arrive rapidement à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait toutes les démarches possibles auprès du MTMD et que suite au dernier compte rendu de ceux-ci, il est évident que nous n'aurons pas les autorisations nécessaires pour le passage sur le pont Wabassee cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire un développement au niveau récréotouristique, une demande de modification de projet doit être déposée à la MRCAL, afin que l'aide financière ne soit pas perdue.

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet déposé prévoit des investissements à hauteur de 110 644,81 \$ dont 88 515,85 \$ représente la participation financière demandée à la MRCAL;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE d'entériner le dépôt d'une demande de modification au projet, auprès de la MRCAL, dans le cadre du FRR volet 3 Signature; et d'autoriser la directrice générale, Céline Perrier, à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle entente ou à la modification de l'entente précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

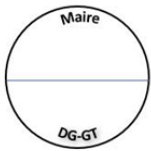
2026-08-922

AUTORISER MME LA MAIRE, DANIELLE JOLY, À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET À SIGNER LA QUITTANCE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MME LYZ BEAULIEU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour



N° de résolution
ou annotation



Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour
-----------------	------	-------------	------

ET RÉSOLU D'AUTORISER la Maire, Mme Danielle Joly, à représenter la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et à signer la quittance entre la Municipalité et Mme Lyz Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2026-08-923

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2601601 à C2601605**, et **L2600194 à L2600205 et L2600207 à L2600217 et L2600231** ainsi que **P2600135 à P2600166** totalisant la somme de **92 431.91 \$** sont acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-924

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

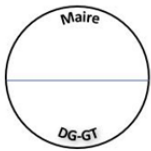
ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 juillet 2026 totalisant la somme de **56 819.67 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-925

AUTORISER L'AJOUT D'ASSURÉS ADDITIONNELS À LA COUVERTURE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ne dispose pas des ressources nécessaires pour organiser des activités et des loisirs destinés à ses citoyens;



N° de résolution
ou annotation



CONSIDÉRANT QUE les le Comité des loisirs et Les Amis du lac, sont deux organismes communautaires qui organisent des activités qui s'adressent aux citoyens et qui se déroulent sur les terrains appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une certaine part de responsabilités relativement aux activités qui se déroulent sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires visés par la présente ne détiennent pas de couverture d'assurance pour les activités qu'ils organisent;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout d'assurés additionnels à la couverture d'assurance de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, pour le Comité des loisirs et Les Amis du Lac, afin de régulariser la couverture d'assurance pour les activités qui se déroulent sur la propriété de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-08-926

ENGAGEMENT DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DE PUISAGE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le REAFIE impose des normes strictes de conception, d'exploitation et de protection des sources d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations du ministère de l'Environnement (MELCCFP) pour le puisage d'eau potable sont obligatoires et renouvelables aux 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'en 2029 pour se conformer aux nouvelles normes imposées par le REAFIE.

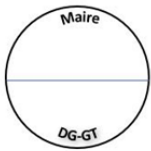
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

- **D'APPROUVER** les plans et orientations pour la mise aux normes du puisage d'eau potable;
- **DE S'ENGAGER** à réaliser les travaux et maintenir la conformité réglementaire (MELCCFP/RQEP);



N° de résolution
ou annotation



- **D'AUTORISER** la directrice générale, Céline Perrier, à signer les demandes de permis et documents du projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2026-08-927

ENGAGER LA FIRME A.J. ENVIRONNEMENT POUR UN MANDAT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE RELATIVEMENT À UN COURS D'EAU INTERMITTENT (CHEMIN CHARLES-VALIQUETTE).

CONSIDÉRANT la problématique entourant un ruisseau intermittent situé dans un fossé situé sur le chemin Charles-Valiquette ;

CONSIDÉRANT les différentes problématiques vécues au cours des dernières années dans une portion du chemin Charles-Valiquette ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder au remplacement d'un ponceau dans le but d'en augmenter le diamètre ;

CONSIDÉRANT la plainte déposée par des citoyens relativement à l'impact du ponceau sur leur propriété ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'engager la firme A.J. Environnement pour un premier mandat visant une caractérisation écologique relativement à la création de seuils dans un cours d'eau intermittent, soit dans le fossé de cette portion du chemin Charles-Valiquette, visant la réduction de la vitesse de circulation de l'eau, réduisant son débit et filtrant les sédiments; lesquels travaux pourront être exécutés par l'équipe de voirie de la Municipalité.

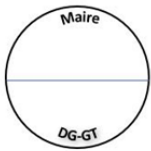
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-928

DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

ATTENDU QUE le conseil désire refaire le chemin de la Presqu'île sur un tronçon de 1 970 mètres pour la phase 1.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE l'estimation détaillée du coût des travaux choisit afin d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Nadia Aubin, directrice générale par intérim, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

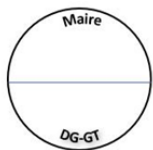
ET RÉSOLU par le conseil Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nadia Aubin, directrice générale par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est donnée au public pour la période de questions.



N° de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

2026-08-929

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56 par le conseiller Benoît Éthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Danielle Joly
Maire

Céline Perrier
Directrice générale

Je, Danielle Joly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Joly
Maire

Je, Céline Perrier, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Céline Perrier
Greffière-trésorière